

Communiqué de presse

Paris, le 10 décembre 2020

ASSURANCE-OBSÈQUES : LA CNCEF ASSURANCE REJOINT LES PRÉCONISATIONS DE L'ACPR.

Durant les trois dernières années, plus de quatre millions de contrats destinés au financement d'obsèques ont été commercialisés en France et environ 500 000 nouveaux contrats sont souscrits chaque année. L'ACPR vient de mener une consultation relative à leur commercialisation. Elle laisse apparaître que la publicité et la distribution de ces produits sont souvent mal appréhendées par les souscripteurs concernant les garanties.

La CNCEF Assurance, association professionnelle dédiée aux courtiers et mandataires d'intermédiaires en assurance, qui a répondu à la consultation, rejoint l'avis du Régulateur. A savoir, renforcer l'obligation d'information et le devoir de conseil des professionnels en direction des consommateurs.

La CNCEF Assurance rappelle par ailleurs que la proposition de loi visant à accompagner les courtiers et leurs mandataires, déposée à l'Assemblée Nationale en janvier 2020, serait de nature à assurer une montée en compétence des professionnels, à répondre à l'exigence du devoir de conseil et à mieux protéger les consommateurs.

Contact presse :

Cyrille DARRIGADE - Attaché de presse - Tél. 06 20 17 40 41 - cyrille.darrigade@gmail.com